

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 13 Juin 2024

Date de convocation : 4 juin 2024

Nombre de membres

- α 21 en exercice
- α 18 présents et représentés
- α 18 votants

L'an deux mil vingt-trois, treize juin à 9h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. VIAC Venenzio (Conseiller Statutaire et Juridique), Mme GELAS Sophie (Responsable du service Assurances Statutaires), Mme ALVES Charline (Responsable des Secrétariats Médicaux) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Madame Elisabeth BONNOT (Adjointe à la mairie de LA BRESSE)

2024/22. Adoption de la nouvelle convention RGPD avec le CDG54.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25,
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu la Directive (UE) 2016/680 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016,
- Vu le règlement Général de Protection des données à caractère personnel (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen du 25 mai 2018 ;
- Vu la délibération du 12 juin 2018, approuvant l'adhésion du CDG88 au service RGPD du Centre de Gestion de la FPT de Meurthe et Moselle et sa mutualisation auprès des collectivités des Vosges ;

Considérant que la précédente convention signée expire le 31 décembre 2024 ;

Considérant que la nouvelle convention doit être déployée auprès des collectivités pour le 01 janvier 2025 ;

Considérant que le CDG54 propose, dans cette nouvelle convention, aux Centres de Gestion adhérents, la possibilité de faire intervenir leur propre service pour effectuer la prestation RGPD auprès des collectivités de leur département ;

Considérant la nécessité de suivre les travaux déjà entrepris par les collectivités adhérentes et de leur fournir un appui technique pour la gestion de leurs registres de données ;

Considérant l'utilité d'un service d'appui au bénéfice des collectivités vosgiennes pour le suivi de la réglementation générale sur la protection des données personnelles.

**Les membres du Conseil d'Administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- **Décident d'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG54.**
- **Décident d'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le